Secrétariat de l'Evêché

Dispenses accordées

Bans: Auverse, Gennes, Mazé, Parçay-les-Pins, Passavant, Les Rosiers, Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Affichage: Trémentines.

Temps prohibé : Auverse, Passavant, Parçay-les-Pins, Saint-Philbert-du-Peuple.

Conseils paroissiaux

Elections approuvées : Saint-Laurent-du-Mottay, Saint-Michel-et-Chanveaux.

Examen des jeunes prêtres

L'examen des jeunes prêtres comportera, comme les années précédentes, une épreuve écrite et une épreuve orale.

I. L'épreuve écrite consistera dans un travail personnel où l'on étudiera l'influence de la famille et l'influence de l'école sur la vie

morale et sur la vie religieuse des enfants.

— Les conditions matérielles de vie, l'atmosphère familiale (relations des parents avec leurs enfants : autorité, affection, souci de l'éducation, contrôle des lectures et des sorties ; la vie religieuse au foyer, etc...) seront précisées et appréciées.

— On essaiera de juger l'influence des maîtres et des maîtresses, religieux ou laïques, leur collaboration avec les parents, l'importance à l'école de l'enseignement religieux, la force de l'exemple des camarades, la valeur des mouvements péri-scolaires ou post-scolaires.

II. L'épreuve orale comportera trois interrogations :

- A) Une interrogation sur la théologie dogmatique ou sur la théologie morale. Le programme est indiqué dans les Statuts diocésains (V° partie, « De Eucharistia et de Matrimonio » ; on n'étudiera pas « de Ordine » déjà vu).
 - B) Une interrogation sur l'Ecriture sainte ou sur l'Histoire de l'Eglise.

a) Ecriture sainte :

1. L'Eglise de Jérusalem d'après les Actes des Apôtres.

2. Les missions de saint Paul.

- 3. La question de la parousie au temps des deux épîtres aux Thessaloniciens.
 - 4. L'Eglise de Corinthe d'après la première épître aux Corinthiens.

La foi d'après l'épître aux Romains.

La question des Juifs dans l'épître aux Romains.

7. La doctrine du Corps mystique dans l'épître aux Ephésiens.

8. Le sacerdoce du Christ d'après l'épître aux Hébreux. 9. Foi et charité dans la première épître de saint Jean.

Pour l'étude de ce programme, il est indispensable et de lire le texte sacré et d'utiliser un manuel d'Ecriture sainte.

b) Histoire de l'Eglise:

1. L'œuvre anticatholique de l'Assemblée Constituante (1789-1791).

2. La politique antireligieuse de la Convention.

3. Eglise constitutionnelle et Eglise catholique sous le Directoire.
4. Le Concordat de 1801 : préparation, négociation, promulgation.